

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Numismatische Gesellschaft
<b>Band:</b>	72 (2022)
<b>Heft:</b>	286
<b>Artikel:</b>	Une pièce en or problématique : l'octodrachme British Museum 1978.1021.1
<b>Autor:</b>	Consiglio, Nicolas
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-981248">https://doi.org/10.5169/seals-981248</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Une pièce en or problématique : l'octodrachme British Museum 1978.1021.1<sup>1</sup>

Nicolas Consiglio



En 1978, le Département numismatique de la Banque Leu de Zurich met en vente une monnaie en or lagide d'un type inconnu, un octodrachme d'or présentant le buste d'un souverain encore enfant porteur de la chlamyde et d'une couronne au revers, et le buste d'une reine lagide coiffée d'un diadème, un sceptre posé sur son épaule, à l'avers. Sur la pièce figurent les légendes ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ à l'avers et ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ au revers ainsi que le monogramme ΠΑ dans le champ au revers (*Fig. 1*)<sup>2</sup>. *Unicum*, la pièce est acquise par le British Museum et classée dans ses collections sous la cote 1978.1021.1. Les chercheurs qui ont étudié la pièce l'attribuent avec précision à Cléopâtre I et Ptolémée VI et en situent la frappe entre 180 et 176 av. J.-C.<sup>3</sup>. A l'examen, cette monnaie pose de nombreux problèmes, en particulier liés à la construction des images tant à l'avers qu'au revers, qui jettent à nos yeux des doutes sur son authenticité.

### Une monnaie frappée durant le règne conjoint de Cléopâtre I et Ptolémée VI ?

L'attribution de la pièce de monnaie à la corégence de Ptolémée VI et Cléopâtre I repose sur trois arguments principaux. La pièce présente deux légendes : ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ à l'avers et ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ au revers. Les deux légendes limitent clairement les possibilités d'identification à trois reines : Cléopâtre I qui corègna avec Ptolémée VI, son fils mineur, Cléopâtre III qui régna successivement avec ses deux fils, Ptolémée IX et Ptolémée X, ou Cléopâtre VII qui régna avec son fils, Ptolémée XV. Les portraits monétaires ont permis de préciser l'identification à Cléopâtre I et à Ptolémée VI. L'avers présente une souveraine d'âge mûr revêtue des emblèmes du pouvoir, un sceptre et un diadème tandis que le revers présente un buste d'un enfant couronné et revêtu de la chlamyde. L'enfant représenté est trop jeune pour être Ptolémée IX, Ptolémée X ou Ptolémée XV, mais peut être Ptolémée VI, âgé de six ans lors de son accession au trône<sup>4</sup>. Le traitement iconographique du buste de la reine exclut que la monnaie puisse être attribuée à Cléopâtre VII.

La métrologie tendrait à confirmer l'attribution de la monnaie. La pièce pèse 27,84 g. Le poids de la monnaie (27,84 g) est proche du poids moyen des octodrachmes au monogramme K (26,69 g) frappés au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. ; son diamètre (28 mm) de la moyenne de leur diamètre (27,5 mm) et l'orientation de ses axes (360°) est conforme à l'orientation des axes des pièces frappées à l'atelier d'Alexandrie ou à celui de Paphos.

<sup>1</sup> Nous souhaitons remercier MM. Michel Dürr, Matteo Campanolo, François de Callataÿ et Michel Amandry, aux remarques desquels cet article doit beaucoup, Mme Catharine C. Lorber, avec qui nous avons échangé à propos de cette pièce, et les services du British Museum pour leur disponibilité face à nos questions.

<sup>2</sup> Antike Münzen, Griechen-Römer-Literatur. Auktion 20, 1978, Zurich : Leu Numismatik AG (1978), p. 42, lot 180. Le copyright de l'image que nous présentons est : © The Trustees of the British Museum.

<sup>3</sup> R. H. HAZZARD, Ptolemaic Coins. An Introduction for Collectors (Toronto 1995), p. 9, fig. 20 ; S. WALKER – P. HIGGS, Cleopatra, Regina d'Egitto (Napoli 2002), p. 94 ; N. CONSIGLIO, Les frappes monétaires durant les règnes conjoints de Cléopâtre I-Ptolémée VI et Ptolémée VI-Cléopâtre II : un témoignage des nouvelles prérogatives des reines au II<sup>e</sup> siècle ?, in :

A. BIELMAN SANCHEZ – G. LENZO, Inventer le pouvoir féminin : Cléopâtre I et Cléopâtre II, reines d'Egypte au II<sup>e</sup> s. av. J.-C. (Lausanne 2016), pp. 423–424 ; R. R. R. SMITH, Hellenistic Royal Portraits (Oxford 1988), pl. 75, 15–16, cité par C. LORBER, The Coinage of the Ptolemies, in : W. METCALF (éd.), The Oxford Handbook of Greek and Roman Coinage (Oxford 2012), p. 222–223, qui en fait grand cas et considère la pièce comme une « exceptional emission ». L'attribution de la pièce ne repose que sur une analyse de son style. Elle n'a été soumise à aucune analyse archéométrique.

<sup>4</sup> J. A. TYDESLEY, Chroniques des Reines d'Egypte : des origines à la mort de Cléopâtre (Arles 2008), p. 194.

Nicolas Consiglio : Une pièce en or problématique : l'octodrachme British Museum 1978.1021.1, SM 72, 2022, S. 23–26.

<sup>5</sup> Descendante du souverain séleucide Antiochos III, elle est mariée à Ptolémée V en 194/193 en gage de paix après la défaite égyptienne lors de la cinquième guerre de Syrie. E. WILL, Histoire politique du monde hellénistique (323–30 av. J.-C.) (Paris 2007), pp. 190–191.

<sup>6</sup> A. E. SAMUEL, Ptolemaic Chronology (München 1962), pp. 139–40 ; G. HÖLBL, A History of the Ptolemaic Empire (London 2004), p. 128 ; A. BIELMAN SANCHEZ – G. LENZO, Réflexions à propos de la régence féminine hellénistique : l'exemple de Cléopâtre I, *Studi Ellenistici* XXIX, 2015, pp. 5–29 ; WILL (n. 5), p. 302 ; D. OGDEN, Polygamy, prostitutes and death : the Hellenistic dynasties (London 1999), pp. 82–83 ; J. WHITEHORNE, Cleopatras (London, New York 1994), p. 86 ; A. Bielman SANCHEZ – LENZO (n. 3), pp. 23–27.

<sup>7</sup> L'origine séleucide de la reine aurait pu susciter de la défiance vis-à-vis de sa politique étrangère. En 182/181 av. J.-C., Ptolémée V avait renoué une ancienne alliance avec la ligue achéenne à qui il avait promis des armes et une escadre. Lui-même avait commencé à réarmer ses troupes pour entrer en guerre contre les Séleucides. Le règne conjoint de Cléopâtre I et Ptolémée VI fut marqué par une politique moins va-t-en-guerre. À la mort de la reine, en 176 av. J.-C., les deux corégents, Eulaios et Lenaios, reprirent une politique plus aggressive vis-à-vis de l'Empire séleucide qui déboucha sur un conflit, la déroute de l'armée égyptienne au printemps 169 av. J.-C. à Péluse et l'occupation du pays. L'intervention du légat romain Popilius Laenas à Eleusis en 168 ap. J.-C. mit fin à l'occupation du pays par les

La frappe de cette monnaie s'intégrerait ainsi dans le discours de propagande mis en place par Cléopâtre au moment de la mort de Ptolémée V en 180. La reine d'origine séleucide<sup>5</sup> pourrait avoir ordonné la frappe de cette émission afin d'affirmer sa légitimité à exercer le pouvoir. Le jeune Ptolémée VI qui figurerait sur la monnaie succède à l'âge de six ans à son père sur le trône d'Égypte. Trop jeune pour régner seul, il est associé à sa mère Cléopâtre I qui partage le pouvoir avec lui et qui garantit la bonne gestion des intérêts du royaume. De manière effective, c'est elle qui dirige l'Empire jusqu'à sa mort en 176 av. J.-C.<sup>6</sup>. Cette monnaie serait également une démonstration de la continuité du pouvoir à la mort du roi précédent et une preuve du caractère lagide des souverains au pouvoir<sup>7</sup>.

### Des indices incriminant un faux monétaire fort habile ?

Les *unica* en archéologie sont très délicats à appréhender. L'apparition de cette pièce de monnaie sur le marché en 1978 est en outre peu nette. Figurant au catalogue de la division numismatique de la banque Leu, cette pièce unique et inconnue jusqu'au jour de sa vente n'a aucun passé. Son origine est floue : le catalogue de la vente Leu ne mentionne pas sa provenance (date et lieu de découverte) ni les collections auxquelles elle aurait appartenu.

La construction de l'iconographie de cette monnaie est particulière. Son type iconographique est unique et rompt avec l'usage lagide de l'immobilisation des types. Il ne se conforme en effet pas au type monétaire des octodrachmes frappés au cours du II<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>, qui présente un buste d'Arsinoé II diadémée et voilée à l'avers ainsi qu'une corne d'abondance au revers<sup>9</sup>. De plus, la monnaie du British Museum présente deux légendes : ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ à l'avers et ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ au revers. Le modèle canonique des monnaies d'or frappées au II<sup>e</sup> siècle porte la légende ΑΡΣΙΝΟΗΣ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ, en aucun cas la légende ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ.

La graphie des légendes elle-même offre un contraste saisissant non seulement avec la qualité des deux portraits, mais surtout avec celle des autres émissions lagides contemporaines. Du point de vue qualitatif, les lettres ne présentent ni la pureté des inscriptions des premiers règnes lagides que l'on aurait pu attendre au vu du traitement des portraits, ni le caractère un peu accusé du style des graveurs du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>10</sup>. Ici, les lettres ne présentent que de très faibles extrémités bouletonnées. Le tracé des lettres ne correspond pas plus à celui d'autres monnaies du début du II<sup>e</sup> siècle dont l'authenticité et l'origine alexandrine ne sont pas mises en doute. Il est plus arrondi<sup>11</sup>.

Le monogramme au revers est également problématique. ΠΑ est difficile à interpréter, car il pourrait être attribué à deux ateliers, soit celui d'Alexandrie, soit celui de Paphos. Le monnayage de bronze et d'argent frappé à Alexandrie ne porte ce monogramme associé à une date qu'à partir de 155/154<sup>12</sup>. Les monnaies d'or frappées à Alexandrie au II<sup>e</sup> siècle ne portent pas ce monogramme ΠΑ, mais un K<sup>13</sup>. Quant à l'atelier de Paphos, il frappe des monnaies en or qui portaient ce monogramme, mais toujours avec l'indication d'une date. L'attribution à l'un ou l'autre atelier s'avère ici aberrante : la monnaie serait trop récente pour être une frappe de l'atelier d'Alexandrie et aurait dû, dans ce cas, présenter un

K au lieu du monogramme ΠΑ ; l'absence de la date rend discutable son attribution à l'atelier de Paphos.

L'iconographie monétaire lagide est particulièrement codifiée<sup>14</sup>. Plusieurs éléments figurant sur l'octodrachme du British Museum ne sont pas conformes aux normes du discours iconographique lagide. Le portrait du jeune roi porte la chlamyde et le diadème qui est un emblème de la dignité royale. Ce portrait est proche de ceux des pièces attribuées à Ptolémée V publiées par Morkholm dans les Mélanges Thompson<sup>15</sup>. Il pourrait effectivement être une représentation du jeune Ptolémée VI. L'autre portrait de la monnaie pose plus de problèmes. La reine représentée sur la monnaie du British Museum porte les attributs royaux (le diadème et le sceptre), mais surtout deux signes de la divinisation : le voile et le sceptre en forme de lotus. Le revers ne représenterait donc pas une reine vivante. Ce portrait ressemble dès lors plutôt à un mélange entre le type canonique de l'octodrachme lagide au portrait d'Arsinoé II Philadelphé créé à la mort de cette reine et frappé par Ptolémée II et Ptolémée III<sup>16</sup> et le type monétaire de l'octodrachme représentant Arsinoé III frappé sous Ptolémée V (Svoronos 1272, 1275, 1278, 1281)<sup>17</sup>. L'attribution de ce portrait à Cléopâtre I à l'époque du règne conjoint de la reine et de son fils semble donc compromise.

L'examen de cette monnaie provoque de surcroît une impression d'artificialité, comme si l'autorité émettrice qui avait ordonné la frappe de cette monnaie n'avait pas compris les éléments propres au discours iconographique de sa propre culture. La qualité stylistique de cette monnaie renforce cette impression d'anachronisme. Le portrait des deux souverains est idéalisé. Ce mode de représentation se place en porte à faux avec le style des monnaies du II<sup>e</sup> siècle, un style que l'on peut qualifier de qualitativement plus faible<sup>18</sup>. Enfin, l'indication « Jus-tierspur » figurant sur le catalogue de vente laisserait penser aussitôt que la pièce est de production récente. Cette mention désigne la présence de stries sur la monnaie qui sont causées par le procédé d'ajustement des flans au poids par des coups de lime. Cette pratique était, il est vrai, déjà en usage à l'époque hellénistique à l'atelier d'Alexandrie, en particulier pour la production du monnayage de bronze<sup>19</sup>.

## Éléments de conclusion

À titre de conclusion, l'ensemble de ces éléments nous laisse songeurs et nous encourage à déduire que cette pièce pourrait être un faux monétaire particulièrement habile. L'authenticité de cette monnaie ne semble pas devoir résister à un examen précis. Les légendes, les types iconographiques, les monogrammes et la métrologie pourraient conforter une attribution aux Lagides, à Cléopâtre I et Ptolémée VI en particulier. Néanmoins, leur usage sur cette pièce n'est ni cohérent ni conforme aux pratiques monétaires lagides en vigueur au II<sup>e</sup> siècle. Apparue dans des circonstances floues, sans « pedigree », cette pièce reste néanmoins le fruit d'un travail particulièrement soigné. Qu'il s'agisse de celui d'un graveur ayant exercé au service des Lagides au II<sup>e</sup> siècle, rien n'est moins sûr !

Nicolas Consiglio : Une pièce en or problématique : l'octodrachme British Museum 1978.1021.1, SM 72, 2022, S. 23–26.

troupes séleucides. Cette hypothèse d'une défiance de la cour d'Alexandrie et de la population égyptienne vis-à-vis d'une reine « séleucide » est battue en brèche par les recherches récentes. A ce propos, voir BIELMAN SANCHEZ – LENZO (n. 3), pp. 23–27 et 448–452.

<sup>8</sup> De nombreuses incertitudes demeurent sur la classification du monnayage en or du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Lire à ce propos, I. N. SVORONOS ; Τὰ νομίσματα τοῦ κράτους τῶν Πτολεμαίων (Ev Αθήναις 1904–1908), pp. 251–338 ; E. T. NEWELL, Two recent Egyptian hoards (New York 1927), pp. 14–31 (NNM 33) ; H. WADE SMITH, Sculptural style on Ptolemaic portrait coins, Berytus 10, 1952–1953, p. 33 ; H. KYRIELEIS, Bildnisse der Ptolemäer (Berlin 1975), pp. 113–114 ; E. BRUNELLE, Die Bildnisse der Ptolemäerinnen (Frankfurt am Main 1976), pp. 61–67, H. A. TROXELL, Arsinoe's non-era, ANSMN 28, 1983, p. 67 et C. LORBER, A gold *mnaieion* of Ptolemaic Cyprus at Tell Kedesh : Background and Context, INR 5, 2010, pp. 41–44. Sur la base de notre travail partiellement publié en 2016, nous suggérons de rattacher les pièces du catalogue de Svoronos portant les numéros 1241–1242, 1374, 1498, 1499 ou 1500 (monnaies au K) aux périodes durant lesquelles ont régné Cléopâtre I et Cléopâtre II, soit entre 194/3 et 176 et entre 163 et 141/140. Voir CONSIGLIO (n. 3), pp. 420–423.

<sup>9</sup> Sur l'introduction de ce type monétaire et son lien avec le culte des reines, J. TONDRIAUX, Princesses ptolémaïques comparées ou identifiées à des déesses (III<sup>e</sup>–I<sup>r</sup> siècles av. J.-C.), Bulletin de la société royale d'archéologie 37, 1948, p. 25 ; TROXELL (n. 8), pp. 35 ;

Nicolas Consiglio : Une pièce en or problématique : l'octodrachme British Museum 1978.1021.1, SM 72, 2022, S. 23–26.

Nicolas Consiglio  
Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel  
Cabinet de numismatique  
Esplanade Léopold-Robert 1  
2000 Neuchâtel

LORBER (n. 8), p. 45–47 et J. OLIVIER – C. LORBER, Three gold coinages of third-century Ptolemaic Egypt, *RBN CLIX*, 2013, pp. 86–87. L'immobilisation des types monétaires chez les Lagides insiste sur la stabilité et la continuité du pouvoir, le souverain émetteur se proclamant membre d'une dynastie établie de longue date. Ce choix vise également à souligner la stabilité du système monétaire. A ce propos, S. VON REDEN, Money in Ptolemaic Egypt. From the Macedonian Conquest to the End of the Third Century BC (Cambridge 2007), p. 56.

10 L'appréciation stylistique d'une monnaie est un critère difficile à manier. Sur la qualité de la gravure des monnaies à l'époque lagide et les limites de cette approche, Th. FAUCHER, Gravure et composition métallique des monnaies lagides, *RN* 166, 2010, pp. 100–108.

- 11 La paléographie monétaire grecque antique reste malheureusement encore largement *terra incognita*. Il convient donc de traiter les indices qu'elle nous fournit avec une grande prudence.
- 12 O. PICARD – Th. FAUCHER, Les monnaies lagides, in : O. PICARD – C. BRESC – Th. FAUCHER – G. GORRE – M.-C. MARCELLESI – C. MORISSON, Les monnaies des fouilles du Centre d'Etudes Alexandrines. Les monnayages de bronze à Alexandrie de la conquête d'Alexandre à l'Egypte moderne (Alexandrie 2012), p. 80.
- 13 A propos de ce monogramme lui aussi très discuté, SVORONOS (n. 8), pp. 252–254 ; NEWELL (n. 8), pp. 14–31 ; LORBER (n. 8), pp. 41–47 et CONSIGLIO (n. 3), p. 423.
- 14 Sur ces questions, P.E. STANWICK, Portraits of the Ptolemies. Greek Kings as Egyptian Pharaohs (Austin 2002), pp. 33–53.
- 15 O. MORKHOLM, The portrait coinage of Ptolemy V. The main series, in : O. MORKHOLM – N.M. WAGGONER (éds), Greek Numismatics and Archaeology. Essays in Honor of Margaret Thompson (Wetteren 1979), pp. 203–214, pl. 23–24.
- 16 Sur ce type monétaire, S. MÜLLER, Das hellenistische Königs paar in der medialen Repräsentation. Ptolemaios II und Arsinoé II (Berlin, New York 2009), pp. 366–368 ; LORBER (n. 8), p. 45 ; K. MARTIN, Königin und Göttin. Zur Präsenz des Diadems auf Königinnen-Münzen, in : A. LICHTENBERGER – K. MARTIN – H.-H. NIESWANDT – D. SALZMANN (éds), Das Diadem der hellenistischen Herrscher (Bonn 2012), pp. 402–405.
- 17 Sur la monnaie représentant Arsinoé II, la reine est diadémée, voilée et porte un sceptre long. La monnaie représentant Arsinoé III montre la reine diadémée sans voile, avec un sceptre sur l'épaule. L'octodrachme que nous examinons ici présente une reine diadémée et voilée, avec un sceptre sur l'épaule.
- 18 WADE SMITH (n. 8), pp. 32–33 ; SMITH (n. 3), p. 94 ; FAUCHER (n. 10), pp. 100–104.
- 19 A. DAVESNE, L'atelier monétaire d'Alexandrie au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., in : J.-Y. EMPEREUR (éd.), Commerce et artisanat dans l'Alexandrie hellénistique et romaine : actes du colloque d'Athènes (Athènes 1998), pp. 429–442 avait examiné les technologies utilisées à l'atelier d'Alexandrie et n'évoquait pas cette pratique. La thèse de Thomas Faucher sur la fabrication du monnayage en bronze ptolémaïque, publiée en 2013 montre que cette opération de formage du moule à l'aide d'une lime était une étape incontournable de la fabrication du monnayage de bronze. Quid de l'or ? Voir Th. FAUCHER, Frapper monnaie. La fabrication des monnaies de bronze à Alexandrie sous les Ptolémées (Alexandrie 2013), pp. 239–242 en particulier.